



Qu'est ce que le brut abatu

Par **fanfan16**, le 15/11/2014 à 01:48

Bonjour Je suis conducteur routiers catégorie G7 150M voilas ma question on nous demande de passé au brut abattu et comme nos frais de déplacement sont incorporé dans le brut . L'entreprise cotise moins et nous aussi . qu'elle sont les risque en cas de maladie, accident du travail, chaumage et retraite

Par avance merci de votre réponse

fanfan16

Par **moisse**, le 15/11/2014 à 09:26

Bonjour,

[citation] comme nos frais de déplacement sont incorporé dans le brut [/citation]

C'est tout à fait irrégulier.

Seule la partie des frais excédent ceux prévus par la convention collective sont à intégrer au brut en tant qu'avantage en nature.

Cela concerne des cas d'espèces, l'immense majorité des conducteurs perçoivent les frais dits de route conformes à la convention collective, car ils sont confortables.